

Délibération

**Avis de la CCIRS
sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la Commune de Breuillet**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement consultée à distance, de mercredi 25 septembre à 11h à vendredi 27 septembre 2019 à 11h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice

Vu la délibération Conseil Municipal de la Ville de Breuillet en date du 25 juin 2019, approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Breuillet et ses annexes,

Vu les articles L153-16, L132-7 et R153-4 du Code de l'Urbanisme, mentionnant les conditions dans lesquelles la CCIRS est amenée à rendre un avis sur le projet, en qualité de Personne Publique Associée,

Vu le Règlement intérieur de la CCIRS en vigueur, et notamment l'article C2-S1-SS2 -7 sur la consultation à distance de l'assemblée générale,

Considérant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la Commune de Breuillet et ses annexes,

Considérant les commentaires émis par les chefs d'entreprises élus et associés de l'antenne CCIRS de Royan,

Expose les éléments suivants :

La commune de Breuillet présente un ensemble varié de commerces traditionnels, témoignage du dynamisme commercial et artisanal présent sur le territoire communal, avec plus de 150 entreprises pour une population de 2 847 habitants.

Le domaine du bâtiment est bien représenté ainsi que celui de la restauration et du commerce alimentaire. Aussi, la commune a conservé un tissu commercial et de services de proximité attractif et accueille un marché tous les mardis matin. Les services et commerces proposés aux habitants sont nombreux et variés permettant de subvenir aux besoins de première nécessité.

Dans son projet de PLU, la commune a pour objectifs essentiels de :

- Dynamiser le centre-bourg de Breuillet à travers notamment la requalification des espaces publics et le renforcement des liaisons douces vers et depuis le bourg.

- Créer des espaces d'accueil en télétravail et prévoir la reconversion de certains bâtiments ou locaux communaux.
- Mettre en place, à plus long terme, dans la mesure du besoin, une zone artisanale permettant d'accueillir les artisans du bourg souhaitant relocaliser leur entreprise pour éviter les conflits d'usage.

Afin de conforter le dynamisme commercial du centre bourg, la CCI Rochefort et Saintonge estime qu'il serait peut-être opportun d'installer un petit marché couvert à la place de l'ancienne école, aujourd'hui fermée et déjà propriété de la commune, en face de la Place De Lipkowski. Un tel équipement compléterait ainsi l'offre alimentaire traditionnelle par un meilleur accueil et confort. Le stationnement du centre pourrait enfin être complété par d'autres places situées non loin de la Mairie.

Par ailleurs, la CCI Rochefort et Saintonge s'interroge sur l'opportunité de la création d'une zone artisanale à Breuillet, sachant qu'il existe des zones artisanales sur les communes limitrophes.

Emet l'avis suivant :

La CCI Rochefort et Saintonge émet un avis **favorable** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Breuillet.

Autorise :

Le Président de la CCIRS à transmettre cet avis au Maire de la commune de Breuillet.

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,
consultée à distance du 25 septembre à 11h au 27 septembre 2019 à 11h

Nombre de votants (= quorum)
Nombre de voix POUR
Nombre de voix CONTRE
Nombre d'ABSTENTIONS

24 25
0
1

Gérard Floche

Hervé Fauchet

Secrétaire

Président